

**PROJET
ÉDUCATIF
TERRITORIAL
2015-2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ÉPÔNE
A APPROUVÉ CE PROJET ÉDUCATIF
LORS DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015.**



PRÉAMBULE

La municipalité d'Épône souhaite, à travers son projet éducatif, construire et développer du lien entre tous les acteurs de son territoire. Cela comprend l'ensemble de la communauté éducative que sont les parents, les enseignants, le personnel des services municipaux, mais aussi les bénévoles associatifs, les

dirigeants d'entreprises et les commerçants, les habitants. Tous peuvent contribuer à la mise en œuvre d'un projet structurant pour les enfants et les jeunes éponois visant à leur permettre de devenir des adultes responsables et intégrés dans la société. Le projet éducatif entend prendre en compte l'ensemble

des temps de vie des enfants et des jeunes, que ce soit durant le temps scolaire, les temps de loisirs contraints et les temps de loisirs choisis. Il est essentiel au développement de l'ensemble des actions menées par le service éducation-jeunesse de la municipalité, et c'est avant tout à l'attention de ce service qu'il a été élaboré. De ce fait, certains services évoqués ou certaines actions déclinées, même si elles ne s'adressent pas spécifique-

ment aux services tournés exclusivement vers l'enfance et la jeunesse, sont présents dans le projet.

Enfin, déjà porté par un premier projet éducatif territorial lié à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, le présent projet prévu sur les 5 années à venir, élargit le champ d'intervention des intentions éducatives et décline des objectifs plus précis.

LE PUBLIC

Le projet éducatif s'adresse principalement aux enfants et aux jeunes de 2 à 25 ans. Cependant, les intentions éducatives veulent permettre à chaque habitant de s'inscrire dans ce projet et d'y participer à son niveau. La population entière est concernée ainsi que la municipalité.

ÉTAT DES LIEUX

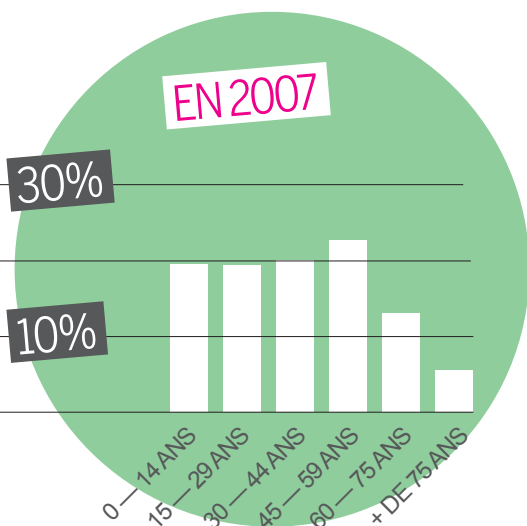
Réalisé lors de la rédaction du projet éducatif « réforme des rythmes scolaires », l'état des lieux fait état d'une forte mobilisation des membres de la communauté éducative (élus, parents, enseignants, personnel municipal, membres des associations) pour travailler ensemble. Depuis, des besoins ont été identifiés :

- développer des temps de travail avec les équipes d'encadrement municipales, former davantage les agents,
- ouvrir davantage les structures péri et extrascolaires aux familles,
- créer des liens plus forts entre les enseignants et les équipes d'encadrement municipales,
- coordonner les services municipaux pour servir les actions voulues par la municipalité.

CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE



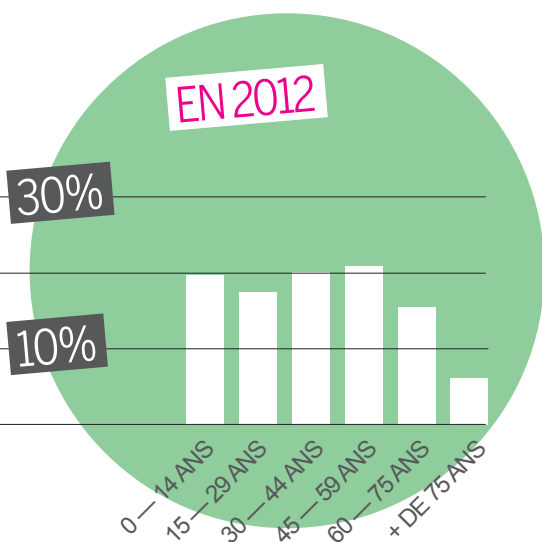
POPULATION



En 2012, la population épônoise compte 6467 habitants dont 37,3 % ont moins de 30 ans et fait état d'une variation positive pour la première fois depuis 1990.

Cependant, les chiffres de l'INSEE continuent d'indiquer

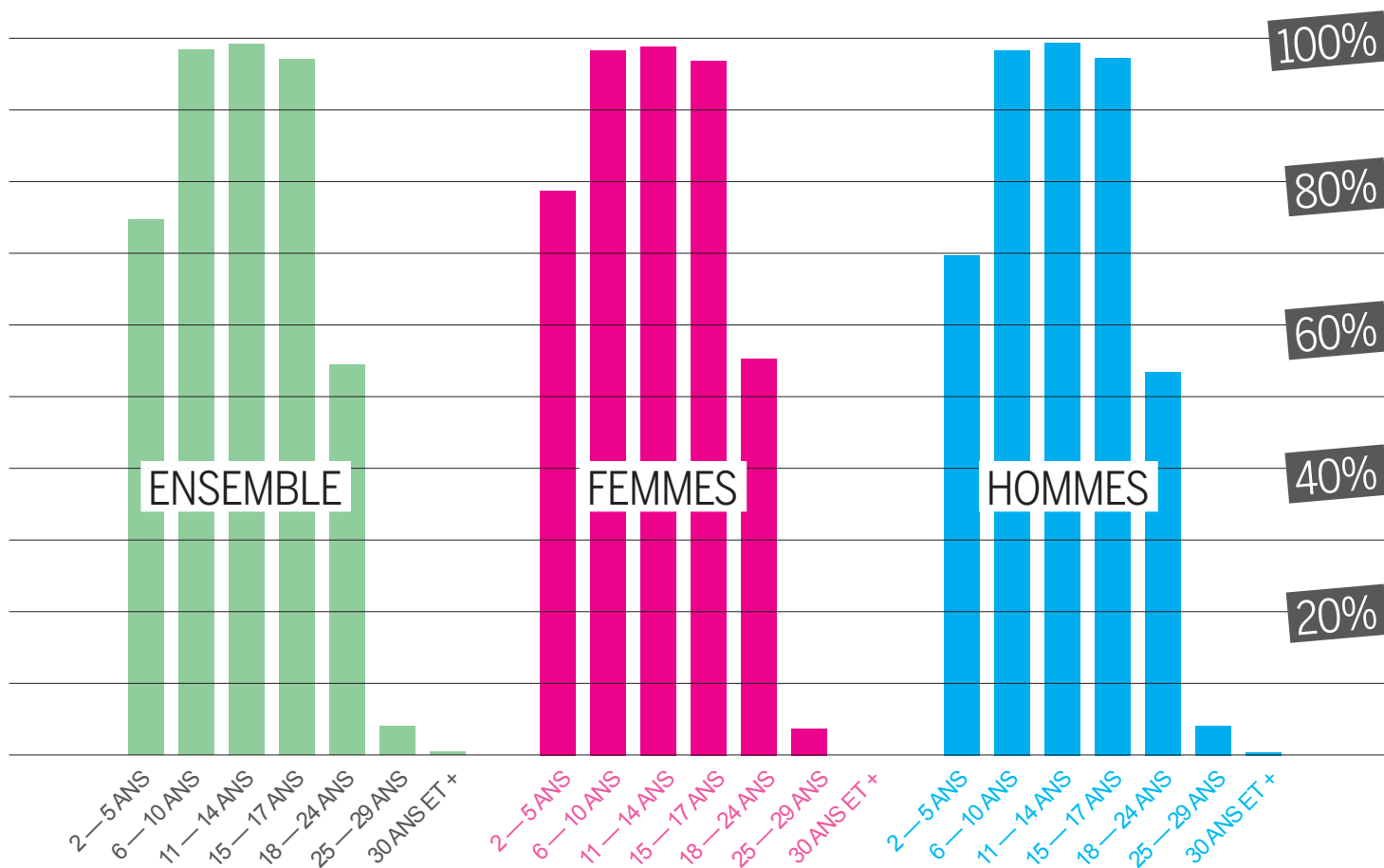
un solde migratoire négatif entre 2007 et 2012 (-0,3%), ce qui doit alerter, bien que ce processus s'affaiblisse, sur le fait que les habitants ne restent pas sur la commune.



	2012	%	2007	%
Ensemble	1902	100	1824	100
Couples avec enfant(s)	905	47,6	934	51,2
Familles monoparentales	272	14,3	208	11,4
Hommes seuls avec enfant(s)	52	2,7	48	2,6
Femmes seules avec enfant(s)	220	11,6	160	8,8
Couples sans enfant	725	38,1	681	37,4

Le nombre de familles monoparentales est en augmentation par rapport à l'année 2007 et représente 14,3 % des familles avec enfants. Cette augmentation doit alerter la commune sur la nécessité de mettre en place une offre éducative adaptée.

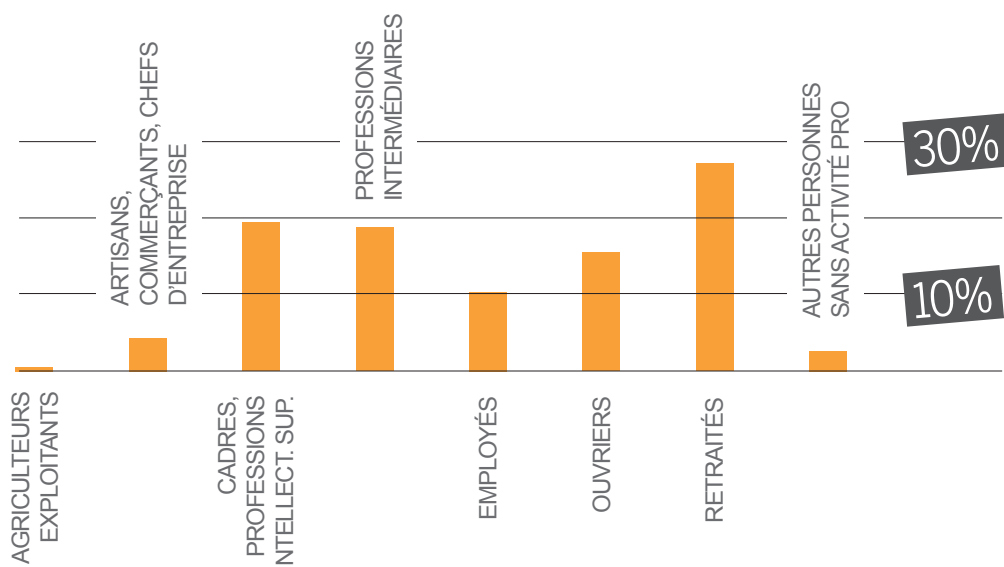
SCOLARISATION



En 2012, 31,6 % de la population de 15 ans ou plus est titulaire au maximum d'un BEPC ou Brevet des collèges. 18,3 % n'est titulaire d'aucun diplôme.

POPULATION ACTIVE

Le tableau ci-contre indique une belle mixité sociale qui n'apparaît pas nécessairement dans les écoles maternelles de la commune. Elle se retrouve davantage à l'école Madeleine Vernet, seule école élémentaire du centre bourg et au collège Benjamin Franklin.



INTENTIONS ÉDUCATIVES

Toujours bienveillantes, les intentions éducatives de la municipalité sont :

- **la liberté** : qu'elle soit naturelle, civile, individuelle, publique, la liberté permet à chaque individu, dès lors qu'il a la connaissance, de faire des choix. Elle sous-entend qu'il y a des droits à respecter et des devoirs à s'approprier pour garantir la liberté de chacun.
- **la tolérance** : c'est un devoir qui permet la réalisation de la liberté, « une vertu qui rend la paix possible ». La tolérance doit garantir le respect de chaque personne, de sa per-

sonnalité, de ses choix, de ses croyances ou non-croyances.

- **la fraternité** : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». Citée dans l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la fraternité doit permettre de garantir l'égalité, le respect.
- **la démocratie** : Alexis de Tocqueville a considéré que la démocratie tend à l'égalisation des conditions, à l'égalité des

droits, à la possibilité de tous les citoyens de participer au pouvoir politique ou encore à la généralisation de l'accès à la culture et à l'éducation. C'est ce que nous retiendrons de ce terme afin de permettre le développement de la citoyenneté et le bien vivre-ensemble.



INSTANCES DE CONCERTATION ET PARTENARIATS

LES INSTANCES DE CONCERTATION

La caisse des écoles d'Épône est une instance regroupant l'Éducation nationale, les parents d'élèves et les élus. Très active, elle finance le matériel scolaire pour l'ensemble des élèves, les sorties éducatives et les activités inscrites dans le socle commun des compétences telles que la natation scolaire. Elle traite principalement de tous les sujets ayant trait à la scolarisation de l'enfant mais s'implique également dans les

temps péri et extrascolaires par des questionnements, des réflexions, des propositions.

Le comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires est constitué de parents, d'enseignants, de personnel municipal et d'élus. Il se réunit régulièrement pour évaluer le dispositif existant et promouvoir les actions mises en place.

Les conseils d'écoles sont également des lieux d'échanges entre les différents acteurs de la communauté éducative du territoire. Les coordinateurs des structures enfance sont invités à y parti-

ciper.

Le Maire-adjoint chargé de l'éducation, de la jeunesse, des sports, de la vie associative et du numérique rencontre régulièrement (une fois tous les deux mois) les représentants des parents d'élèves pour échanger en dehors des instances institutionnelles.

LES PARTENAIRES

L'Éducation Nationale est un partenaire incontournable, notamment du fait des échanges réguliers entre les coordinateurs, les animateurs, le responsable du service éducation-jeunesse de la ville, les élus et l'ensemble des enseignants, l'inspecteur de circonscription, les conseillers pédagogiques. Ces échanges se font quotidiennement entre animateurs et enseignants. Les **fédérations de parents d'élèves** sont largement intégrées dans les décisions.

GRANDS PRINCIPES

- S'adresser à l'ensemble de la population épônoise, dans tous les quartiers, sur tous les temps de vie.
- Favoriser l'accès à la connaissance et à la culture en garantissant l'égalité entre toutes les personnes.
- Travailler avec tous et pour tous, dans un esprit bienveillant et constructif.
- Répondre aux besoins fondamentaux de tous lors des temps de vie en collectivité, de la façon la plus optimale qui soit.



ON

Les représentants se réunissent régulièrement autour de l' élu concerné et font partie du comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires. Ils sont membres élus à la caisse des écoles.

La **Direction Départementale de la Cohésion Sociale** (DDCS) est un partenaire institutionnel incontournable. La commune d'Épône profite de son soutien et de ses conseils pédagogiques et s'appuie sur le dispositif de formation de la DDCS pour continuer de former son équipe d'animation. Le **Centre National de la**

Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est sollicité, dans le cadre des plans pluriannuels de formation, pour la formation des agents d'animation et des ATSEM, en lien avec le service des ressources humaines.

La **Caisse des Allocations Familiales des Yvelines** (CAFY) est un partenaire financier qui aide au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil sur le territoire et recherche à faciliter l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes. La ville a signé, avec

cet organisme, une convention d'objectifs et de financement jusqu'en décembre 2017. Un premier contrat enfance-jeunesse a également été signé entre la commune et la CAFY pour la période 2011-2014. Un second CEJ est actuellement en cours de finalisation pour la période 2015-2018.

Le **Syndicat Intercommunal de la Région d'Épône** (SIRE) a reçu la compétence petite enfance et restauration scolaire. Cela en fait un partenaire récurrent.

Le **Centre Communal d'Action Sociale**, qui gère

notamment la résidence pour personnes âgées « Les cytises », est fréquemment sollicité pour mettre en œuvre des actions partenariales entre les accueils de loisirs et la RPA. La **Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines** (CAMY), partenaire privilégié pour tout ce qui touche au développement durable.

L'ensemble des services de la ville, et plus particulièrement la médiathèque et le centre culturel.

L'OFFRE ÉDUCATIVE EXISTANTE

La commune d'Épône développe sur son territoire :

- deux accueils de loisirs extrascolaires (3-11 ans et 11-17 ans) ;
- quatre accueils de loisirs périscolaires : accueils pré et post scolaires maternels,

accueils pré et post scolaires plus les nouvelles activités périscolaires suite à la réforme des rythmes pour les enfants d'âge élémentaire ;

- un service de restauration scolaire dans chaque école ;
- un service d'études sur-

OBJECTIFS ÉDUCATIFS



DEVOIR DE MÉMOIRE

Le devoir de mémoire sera développé à travers la mise en place d'actions faisant appel aux notions de solidarité, d'esprit de courage, de fraternité et de citoyenneté. Elles seront mises en place en direction des enfants, des jeunes, des habitants. Elles mettront en lien les différents acteurs de la commune.

FAVORISER LE PARTAGE ET LA CONNAISSANCE

- Multiplication des échanges entre les différents partenaires (RPA, associations, accueils de loisirs...).
- Participation active et préparée des enfants lors des cérémonies patriotiques.
- Création d'une maquette de la ville dans un but d'exposition permanente.
- Pérenniser la participation des écoles à la cérémonie du ravivage de la flamme du soldat inconnu.

ENCOURAGER LA CITOYENNETÉ

- Pérennité du conseil municipal d'enfants en lui donnant les moyens d'agir.
- Création d'un guide du citoyen par et pour les enfants de 6 à 11 ans.
- Création de jardins potagers ouverts et entretenus par tous aux abords des écoles plantés de légumes anciens.

ENCOURAGER L'ESPRIT DE FRATERNITÉ

- Permettre à chacun de s'exprimer de manière audible sans appréhension.
- Organiser des manifestations festives pour le plus grand nombre.

veillées dans les écoles élémentaires ;

- un Point Information Jeunesse (PIJ) pour les jeunes de 16 à 25 ans ;
- un conseil municipal d'enfants, le CME ;

De plus, la ville :

- entretient cinq écoles : 3 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires.
- soutient l'action d'environ 80 associations qui interviennent dans divers domaines : sport, culture, éducation, environne-

ment, patrimoine, ...

- favorise l'installation et le maintien des commerces de proximité dans le centre bourg et des entreprises dans les zones d'activités.

S

2

BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Découvrir, partager, rencontrer, construire, co-éduquer, apprendre, connaître, choisir, décider : des verbes d'actions derrière lesquels il faudra ajouter le mot « ensemble ». Concertation, négociation, consultation, réflexion, argumentation, décision : des actions qui permettront de favoriser l'apprentissage du comportement citoyen, l'acceptation des règles, de vivre dans un climat apaisé. Les pistes d'action désignées

ci-dessous ne sont pas nécessairement à l'initiative du service enfance-jeunesse, sont même parfois déjà en cours, mais s'inscrivent directement dans les objectifs poursuivis, telle que la création d'un parcours touristique. C'est en cela que la favorisation du bien vivre ensemble concerne l'ensemble du territoire et de ses acteurs.

OUVRIR LES STRUCTURES EDUCATIVES

- Développer des actions régulières dans les accueils de loisirs pour les enfants et avec les parents.
- Favoriser les sorties et les séjours pour découvrir d'autres lieux.
- Partager des locaux avec différentes entités sur des temps concertés.

PERMETTRE UN CADRE DE VIE AGREABLE

- Aménager des bâtiments confortables, soucieux de l'environnement et adaptés aux publics accueillis.
- Valoriser le patrimoine de la ville (création d'un parcours touristique à l'initiative du service culture et patrimoine).

PERMETTRE À TOUS DE VIVRE BIEN DANS LA VILLE

- Elaborer en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés des chartes de partage des locaux.
- Développer des actions d'information et de prévention autour de la santé, de la sécurité, de l'environnement.
- Prendre en compte le besoin de chaque personne dans la réalisation de projets.



À NOTER

Dans la thématique du bien-vivre ensemble,

la commune :

- développe un portail famille pour faciliter les démarches des familles
- réorganise les espaces d'accueil des services à la population
- envisage de créer d'un service dédié à la vie associative, à la vie économique et à l'évènementiel.

DÉCLIN LES S D



DÉVELOPPEMENT DE L'ESPRIT ÉCO-CITOYEN

Permettre la prise de conscience des enjeux du développement durable en informant, en formant et en développant des actions en direction de l'ensemble de la population et en les appliquant à soi-même.

DÉVELOPPER ET PARTICIPER À DES ACTIONS PARTENARIALES

- Développer le partenariat avec la CAMY (compost, ambassadeur du tri, ...)
- Pérenniser la manifestation la main verte et l'ouvrir aux enfants et aux jeunes
- Accompagner les écoles vers une labellisation éco-école.

INITIER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Informer et former les enfants et les jeunes aux gestes écoresponsables (CAMY : ambassadeur du tri).
- Développer le tri sélectif au sein des services municipaux.
- Créer une mascotte pour rappeler les bons gestes dans chaque bâtiment municipal.

MAISON DES OBJECTIFS DANS STRUCTURES MUNICIPALES DÉDIÉES AUX 3—25 ANS

Les trois objectifs éducatifs servent de guide aux projets pédagogiques des structures, qu'elles soient déclarées ou non auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et seront déclinés tout au long des 5 années avec des mises en lumière plus spécifique d'une année à l'autre.



ACCUEIL DE LOISIRS DU VERGER



ESPACE ADOS



ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

1 DEVOIR DE MÉMOIRE

- Préparer les enfants à participer activement aux cérémonies patriotiques.
- Développer des actions avec des partenaires extérieurs (RPA, associations, services municipaux, ...).
- Permettre la connaissance des événements et des modes de vie passés par le jeu.

- Préparer les jeunes à participer activement aux cérémonies patriotiques.
- Développer des actions avec des partenaires extérieurs (RPA, associations, services municipaux, ...).
- Permettre la connaissance des événements et des modes de vie passés par le jeu.

- Permettre la connaissance des événements et des modes de vie passés par le jeu.

2 BIEN-VIVRE ENSEMBLE

- Permettre à chaque enfant de bien vivre dans le groupe par la mise en place de règles collectives et individuelles.
- Développer les activités d'expression permettant à l'enfant de s'exprimer facilement et de façon non-violente.
- Ouvrir la structure aux autres et à l'extérieur.

- Permettre à chaque jeune de bien vivre dans le groupe par la mise en place de règles collectives et individuelles.
- Donner aux jeunes les moyens d'exercer leur libre arbitre et de l'exprimer par une communication non-violente.
- Mener des actions favorisant l'esprit de solidarité et d'entraide.

- Permettre à chaque enfant de bien vivre dans le groupe par la mise en place de règles collectives et individuelles.
- Prendre en compte le rythme de chaque enfant par un environnement et une organisation adaptés.
- Faciliter les échanges entre enseignants, familles, enfants et animateurs

3 DÉVELOPPEMENT DE L'ESPRIT ÉCO-CITOYEN

- Permettre l'apprentissage de gestes éco citoyens (adultes, enfants) et organiser leur mise en œuvre.
- Favoriser la connaissance de la problématique du « développement durable » et en expliquer les enjeux par le jeu.
- Intégrer la notion de développement durable au fonctionnement de la structure.

- Permettre l'apprentissage de gestes éco-citoyens et organiser leur mise en œuvre.
- Favoriser la connaissance de la problématique du « développement durable » et en expliquer les enjeux par le jeu.
- Intégrer la notion de développement durable au fonctionnement de la structure.

- Permettre l'apprentissage de gestes éco citoyens (adultes, enfants) et organiser leur mise en œuvre en fonction de chaque structure.

LE TEMPS DE PAUSE MÉRIDIENNE

Le temps de pause méridienne, d'une durée de deux heures, est le moment où la municipalité a le plus grand nombre d'enfant en charge en simultané (environ 500 enfants). Une heure est consacrée à la prise du repas et une heure au temps de jeux et/ou de repos. L'objectif prioritairement développé durant ce temps sera la favorisation du bien-vivre ensemble.

Une attention particulière sera donnée à la mise en place d'un environnement propice à la prise de repas (aménagement, mobilier, acoustique, modalités de service).

Le temps de jeux devra permettre à chacun de se ressourcer, de se détendre ou de se défouler dans le respect des règles de vie en collectivité par tous moyens.

LES NOUVEAUX TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Déjà déclinés dans le projet éducatif territorial « réforme des rythmes scolaires », les modalités d'organisation des TAP et les différentes activités proposées doivent permettre d'atteindre les trois objectifs.

LES ÉTUDES SURVEILLÉES

Les études surveillées organisées dans les écoles élémentaires de la commune répondent à un besoin de mode de garde couplé à une aide aux devoirs. Le bien-vivre ensemble est l'objectif à atteindre, d'autant plus que les locaux sont partagés.

LES SÉJOURS

La mise en place de séjours sera le moyen de favoriser le bien-vivre ensemble. La destination ou la thématique des séjours organisés pourront répondre aux deux autres objectifs (devoir de mémoire et écocitoyenneté). Ces séjours seront soit sous la forme de séjours de vacances soit sous la forme de séjours accessoires liés aux accueils de loisirs sans hébergement durant les périodes de vacances, et plus particulièrement durant la période estivale.

LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (CME)

L'objet même de la mise en œuvre d'un conseil municipal d'enfants est de favoriser auprès du jeune public le comportement citoyen, l'engagement personnel pour l'intérêt général.

Durant leur mandat, les jeunes élus seront particulièrement sollicités pour participer activement aux diverses céré-

monies patriotiques (devoir de mémoire).

A travers les débats qu'ils devront mener dans leurs différentes séances de travail, les jeunes élus devront apprendre à argumenter, convaincre et faire des choix s'ils veulent voir leurs projets aboutir. Pour ce faire, l'animateur du CME devra apprendre aux enfants à communiquer de façon non-violente, à s'écouter et à accepter les décisions prises dans l'intérêt du plus grand nombre (favoriser le bien vivre ensemble).

L'objet même des projets des jeunes élus n'est soumis à aucune obligation. Un budget leur est attribué tous les ans pour leurs permettre de faire aboutir au moins une action.

LE POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

A travers le PIJ, les jeunes de 16 à 25 ans peuvent et pourront obtenir des informations sur tout ce qui touche à leur vie, dans l'ensemble des domaines

(scolarité, formation, emploi, logement, loisirs, santé, ...).

Que ce soit dans la continuité ou par des actions ponctuelles, les 3 objectifs seront développés par cette structure qui permet à la municipalité d'atteindre une population qui n'est plus scolarisée dans les établissements de la commune.

Impliqué dans les parcours individuels de réussite, le PIJ doit être un lieu ressource pour les jeunes en difficulté, un lieu où ils peuvent trouver une information, une aide ou une écoute qu'ils ne trouvent pas dans leur environnement familial ou scolaire.

L'ÉVALUATION DU PROJET

A chaque fin d'année scolaire, le projet fera l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative.

Cette évaluation portera notamment :

- sur le taux de réussite scolaire des enfants et des jeunes,
- sur le taux de satisfaction des familles,
- sur le nombre d'actions mises en place en rapport avec les objectifs,
- sur les taux de fréquentation des accueils de loisirs extrascolaires

Le projet éducatif territorial de la commune d'Épône a été présenté le jeudi 17 décembre 2015 en conseil municipal. Il a été envoyé à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et à la Caisse des Allocations Familiales des Yvelines.